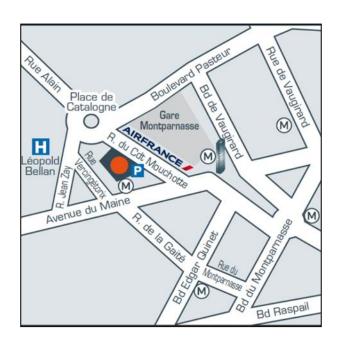
# Assemblée générale 2016

Guide des modalités de participation



Mercredi 4 mai 2016 à 10h00

Pullman Paris Montparnasse

19 rue du Commandant René Mouchotte

75014 Paris



# Sommaire

p. 3

Modalités de participation p. 4

Le formulaire de vote

p. 8

Dates clés pour participer p. 9

Contacts

p. 10



### Modes de détention

Parmi les possibilités de participation à l'Assemblée générale des actionnaires, Edenred propose, pour la deuxième fois, à tous les détenteurs d'actions du Groupe, le vote par internet, simple et rapide d'utilisation. Les modalités d'accès sur la plateforme sécurisée Votaccess sont détaillées page 4 et 6.

Vous détenez des actions au porteur, au nominatif administré ou au nominatif pur. Si vous le souhaitez, cliquez <u>ici</u> pour relire la définition des modes de détention puis suivez le Guide!

Pages suivantes, toutes les modalités	Action au porteur	Action au nominatif administré	Action au nominatif pur
Convocation à l'AG*	Vous devez demander à votre intermédiaire financier de solliciter une carte d'admission	Tous les documents nécessaires à votre participation vous sont adressés systématiquement	
Vote par internet	Vous devez vous identifier sur le portail Internet de votre établissement teneur de compte avec vos codes d'accès habituels	Accès à Votaccess pour voter ou donner procuration par Internet en vous connectant au site <a href="https://www.sharinbox.societegenerale.com">www.sharinbox.societegenerale.com</a> en utilisant votre code d'accès Sharinbox et le mot de passe adressés par courrier par Société Générale Securities Services	
Admission à l'AG*	Sur présentation de votre carte d'admission ou de votre attestation de participation	Sur présentation de votre carte d'admission ou de votre pièce d'identité.	
Droits de vote	1 action = 1 droit de vote	Droit de vote double au bout de 2 ans de détention	

<sup>\*</sup> Assemblée générale des actionnaires



# Modalités de participation à l'AG 1/4

#### 1 - Formalités préalables

Tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent, pourront prendre part aux délibérations de l'Assemblée.

Pour participer à l'Assemblée, voter ou s'y faire représenter, les actionnaires doivent justifier de la propriété de leurs titres, conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, le dimanche 1er mai 2016 à minuit, heure de Paris :

- pour l'actionnaire au nominatif, par l'inscription en compte de ses actions sur les registres de la Société;
- pour l'actionnaire au porteur, par l'inscription en compte de ses actions, à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans le cas d'un actionnaire non résident), au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, dans son compte titres tenu par l'intermédiaire bancaire ou financier qui le gère.
- L'inscription en compte des titres doit être constatée par une attestation de participation délivrée par son intermédiaire habilité, qui apportera ainsi la preuve de sa qualité d'actionnaire.
- Cette attestation de participation doit être jointe au formulaire de vote par correspondance ou par procuration, ou à la demande de carte d'admission adressés par l'intermédiaire habilité, à Société Générale, Service Assemblées Générales, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03.

#### 2 - Les différents modes de participation

Les actionnaires disposent de plusieurs possibilités pour participer à l'AG :

- participer personnellement;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ;
- · voter à distance ; ou
- donner procuration dans les conditions prévues à l'article L.225-106 du Code de commerce.

Edenred offre pour la deuxième fois à chaque actionnaire la possibilité, préalablement à l'Assemblée Générale, de demander une carte d'admission, de transmettre ses instructions de vote, ou de désigner ou révoquer un mandataire, par Internet, sur la plateforme de vote sécurisée Votaccess, dans les conditions décrites ci-dessous.

La plateforme sécurisée Votaccess sera ouverte à compter du mercredi 13 avril 2016 à 9 heures, heure de Paris. La possibilité de demander une carte d'admission, voter, donner pouvoir ou révoquer un mandataire par Internet avant l'Assemblée Générale, prendra fin le mardi 03 mai 2016 à 15 heures, heure de Paris. Il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre les derniers jours précédant l'Assemblée Générale pour demander une carte d'admission ou saisir leurs instructions.

L'actionnaire qui aura exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions visées ci-dessous ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Voir page 6 « Pour voter ou donner procuration par internet »



# Modalités de participation à l'AG 2/4

#### Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale

Les actionnaires ont la possibilité d'assister personnellement à l'Assemblée Générale en effectuant une demande de carte d'admission, dans les conditions ci-après :

Pour effectuer une demande de carte d'admission par voie postale :

- pour l'actionnaire au nominatif, il devra adresser sa demande de carte d'admission à l'aide du formulaire joint à la convocation à la Société Générale, Service Assemblées Générales, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03 :
- pour l'actionnaire au porteur, il devra demander à son intermédiaire habilité qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Pour effectuer une demande de carte d'admission par Internet :

- pour l'actionnaire au nominatif, il devra faire sa demande en ligne sur la plateforme sécurisée Votaccess accessible via le site www.sharinbox.societegenerale.com en utilisant son code d'accès Sharinbox et le mot de passe adressés par courrier par Société Générale Securities Services. Il doit ensuite suivre la procédure indiquée à l'écran;
- pour l'actionnaire au porteur, il devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions Edenred pour accéder au site Votaccess et suivre la procédure indiquée à l'écran. Seul l'actionnaire au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au site Votaccess pourra faire sa demande de carte d'admission par Internet.
- La carte d'admission sera disponible selon la procédure indiquée sur l'écran. Elle devra être imprimée le cas échéant, et présentée à l'accueil.

- Dans le cas où la carte d'admission que vous avez demandée ne vous serait pas parvenue dans les deux jours ouvrés qui précèdent l'AG, nous vous invitons, pour tout renseignement relatif à son traitement, à prendre contact avec le centre d'appel des cartes d'admission de la Société Générale du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au 0 825 315 315 (0,125 euro HT/min. depuis la France).
- Si vous êtes actionnaire au porteur et que vous ne recevez pas cette carte à temps, vous pourrez néanmoins vous présenter muni(e) d'une attestation de participation qui vous aura été délivrée par votre établissement teneur de compte dans les deux jours ouvrés qui précèdent l'AG.
- Pour voter par correspondance ou par procuration par voie postale

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration sera adressé directement aux actionnaires au nominatif.

Les actionnaires au porteur pourront demander ce formulaire par lettre adressée ou déposée au siège social d'Edenred ou adressée à la Société Générale, Service Assemblées Générales, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03 ou encore à l'intermédiaire auprès duquel leurs titres sont inscrits, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Cette lettre devra être parvenue au Service Assemblées Générales de la Société Générale, ou au siège social d'Edenred au plus tard six jours avant la date de réunion de cette Assemblée, soit le jeudi 28 avril 2016.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration dûment complété et signé (et accompagné de l'attestation de participation pour les actions au porteur) devra être renvoyé de telle façon que le service des assemblées de Société Générale ou la Société puisse le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le vendredi 29 avril 2016 au plus tard.



# Modalités de participation à l'AG 3/4

#### Pour voter ou donner procuration par Internet

Les actionnaires ont également la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'Assemblée Générale, sur le site Votaccess, dans les conditions ci-après :

- pour l'actionnaire au nominatif, il pourra accéder à Votaccess pour voter ou donner procuration par Internet en se connectant au site <u>www.sharinbox.societegenerale.com</u> en utilisant son code d'accès Sharinbox et le mot de passe adressés par courrier par Société Générale Securities Services. Il doit ensuite suivre la procédure indiquée à l'écran;
- pour l'actionnaire au porteur, il devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions Edenred pour accéder au site Votaccess et suivre la procédure indiquée à l'écran. Seul l'actionnaire au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré à Votaccess pourra voter, désigner ou révoquer un mandataire par Internet.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté à Votaccess, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce selon les modalités suivantes :

Pour les actionnaires au nominatif : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique,

obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse suivante mandataireAG@edenred.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant Société Générale pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué;

Pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse suivante mandataireAG@edenred.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la Société Générale. Assemblées Générales, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le jeudi 28 avril 2016 pourront être prises en compte. Par ailleurs, l'adresse électronique mandataire AG@edenred.com ne pourra servir qu'aux seules notifications de désignation ou de révocation de mandats, à l'exclusion de toute autre utilisation.



# Modalités de participation à l'AG 4/4

# 3 - Demande d'inscription de projets de résolution par les actionnaires

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolution doivent être reçues dans les conditions prévues par les articles R.225-71 et R.225-73 du Code de commerce, jusqu'à vingt-cinq jours avant l'Assemblée Générale, soit le samedi 9 avril 2016 au plus tard, et par le comité d'entreprise, dans les conditions prévues par l'article R. 2323-14 du Code du Travail, dans les dix jours de la publication du présent avis. Elles doivent être envoyées au siège de la Société à l'attention du Président-directeur général (Edenred, M. Président-directeur général, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff Cedex) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le texte des projets de résolution présentés, le cas échéant, par les actionnaires sera publié sans délai sur le site internet de la Société www.edenred.com.

Lorsque ces demandes émanent d'actionnaires, elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 susvisé. En outre, l'examen par l'Assemblée des projets de résolutions déposés actionnaires dans les conditions par les réglementaires est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres deux jours de bourse avant la date de l'Assemblée, soit le vendredi 29 avril 2016 à minuit, heure de Paris.

#### 4 - Questions écrites

Tout actionnaire souhaitant poser des questions écrites doit les adresser au Président-directeur général au siège de la Société (Edenred, M. le Président-directeur général, 166-180 boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff Cedex) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le jeudi 28 avril 2016 à minuit, heure de Paris ; pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

#### 5 - Droit de communication des actionnaires

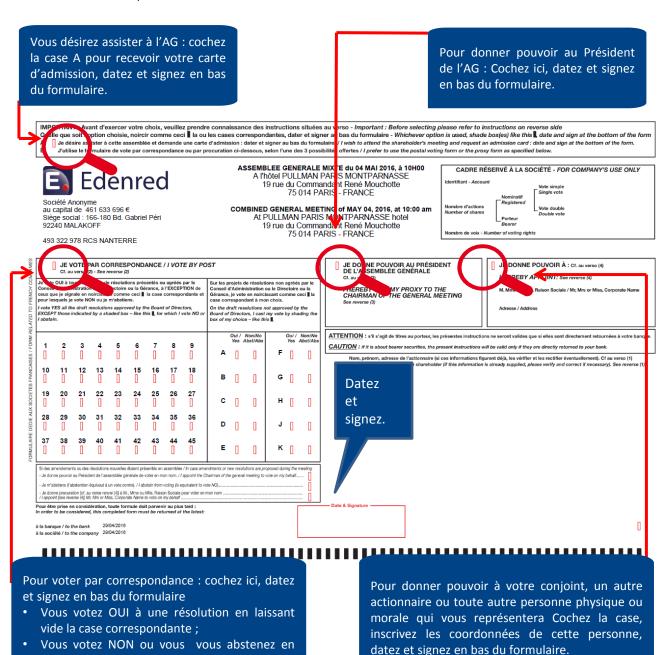
Les documents et renseignements relatifs à cette AG seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et en particulier, les informations visées à l'article R.225-73-1 du Code de commerce seront publiées sur le site internet <a href="www.edenred.com">www.edenred.com</a> au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée, soit le mercredi 13 avril 2016.

Les actionnaires auront, en outre, la possibilité d'accéder, via le site <a href="https://www.sharinbox.societegenerale.com">www.sharinbox.societegenerale.com</a>, pour les actionnaires au nominatif, ou le portail Internet de leur établissement teneur de compte, pour les actionnaires au porteur, dans les conditions évoquées ci-dessus, aux documents de l'AG.



### Remplir le formulaire de vote

POUR LE VOTE A DISTANCE : Ne seront pris en compte que les formulaires dûment remplis (qu'il s'agisse d'un vote par correspondance, d'un pouvoir au Président ou d'une procuration en faveur d'un tiers) parvenus à la Société Générale trois jours au moins avant la date de l'Assemblée et accompagnés de l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier pour les actionnaires au porteur.





noircissant la case correspondante.

### Les dates clés 2016 pour participer

### Vendredi 25 mars

Mise à disposition sur edenred.com de la brochure de convocation à l'AG

#### Mardi 12 avril

Mise à disposition de toutes les informations concernant l'AG, dont la brochure de convocation, accessibles sur le site web d'Edenred en cliquant sur ce lien

#### Mercredi 13 avril

Ouverture du vote par internet à partir de 9 heures (voir page 6)

### Jeudi 28 avril

Date limite pour l'envoi de questions écrites

#### Dimanche 1er mai à minuit

Date limite de justification de titres pour votre participation

### Mardi 3 mai

Clôture du vote par internet à 15 heures

### Mercredi 4 mai

Assemblée générale à 10 heures - Emargement à partir de 8h45

Adresse: Pullman Paris Montparnasse 19 rue du Commandant René Mouchotte 75014 Paris

**Pour accéder à toutes les informations** relatives à l'AG, au dividende, à la structure du capital... et l'Espace relations actionnaires, cliquez sur ce <u>lien</u>



### **Contacts**

# La Société Générale pour l'AG d'Edenred Service des assemblées générales



De 8h30 à 18h au 0 825 315 315 (0,125 euro HT/min. depuis la France)

### Le groupe Edenred au service de ses actionnaires



0 805 652 662 Service & appel gratuits

N° vert (appel gratuit)

Touche 1 : cours de Bourse en direct

Touche 2 : actualité du Groupe et agenda

Touche 3: service Titres au nominatif

Touche 4 : chargés des Relations actionnaires de 9h à 18h



relations.actionnaires@edenred.com

Responsable Relations actionnaires: Elisa PASCAL

